



**Registre**

**Public**

**d'Accessibilité**



# Renseignements sur l'établissement

## Bienvenue à la **Maison Familiale Rurale.**

Raison sociale : MFR – OF de l'Argentonnay

Adresse : 50, rue de la Paix Quartier de Boësse

Code postal : 79150 Ville : ARGENTONNAY

Téléphone : 05.49.65.70.70

Site Web : [mfr.argentonlesvallees@mfr.asso.fr](mailto:mfr.argentonlesvallees@mfr.asso.fr)

Nom du représentant de la personne morale : GOUSSE Anita, présidente

Siret : 781 407 663 000 17

Naf : 8532Z

Activité : Enseignement par alternance

L'établissement fait-il partie de la 5<sup>e</sup> catégorie ? (Capacité d'accueil de l'établissement variable en fonction du seuil d'assujettissement)

Effectif de la MFR : Personnel : 18 Public : 130 Total : 148

La MFR possède plusieurs niveaux (étage et ou sous-sol) : OUI

Un document tenant lieu d'agenda d'accessibilité Programmé a été établi :

→ Si oui, à quelle date ?

Existe-t-il un registre de sécurité ? Oui



# Accessibilité de l'établissement

## ➤ 1 : Le bâtiment et tous les services proposés **sont-ils actuellement** accessibles à tous ?

Accueil : Tablette permettant les fonctions lire et écrire (crayon à disposition).

Entrée principale : Chemin desservant tous les bâtiments pour faciliter le déplacement en fauteuil roulant

Porte principale : Ouverture assez large 1m20

WC : Trois toilettes Handicapés (homme/femme)

Salle de cours : accessibles au rez de chaussée

Self : accessible au rez de chaussée

Internat/ accessible (chambre PMR rez-de-chaussée)

Parking : Places pour personnes à mobilité réduite



## ➤ 2 : Formation du *personnel* (*moniteurs, surveillants/ animateurs ...*) aux différentes situations de handicap :

→ Le personnel est effectivement formé :

Surveillant et agent de sécurité : Formation SST

Tout le personnel va être formé au fur et à mesure au SST

L'équipe pédagogique est formée à Défi9 et techniques de mémorisation à destination du public Dys

Référente handicap participe aux journées de formation organisées par le CRFH



# Accessibilité de l'établissement



➤ **3 : Les équipements d'accessibilité sont présents et régulièrement entretenus :**  
(Ex : ascenseurs, élévateurs, rampes amovibles automatiques, signalétique en braille ...)



**Pour plus de renseignements, veuillez contacter :**

**Martine Portet, Directrice**

Le registre public d'accessibilité est consultable :  A l'accueil  Sur le site Internet





## Services non accessibles à tous



Certains services ne sont pas accessibles à tous (ex : cantine, certaines salles de cours ...)

### 1 : Terrasse devant CAP France



Ce service sera accessible le : Fin septembre 2022



Ce service ne sera pas accessible (Joindre l'arrêté préfectoral accordant la dérogation.)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation : Oui

### 2 : .....



Ce service sera accessible le : .....



Ce service ne sera pas accessible (joindre l'arrêté préfectoral accordant la dérogation )



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

Oui ✓

Non X

## Liste des pièces administratives à joindre





- 1 : **Établissement nouvellement construit** : l'**attestation d'achèvement des travaux**
- 2 : **Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014** :  
L'**attestation d'accessibilité**
- 3 : **Établissement faisant l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)** :  
le **calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement**
- 4 : **Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période** : le **bilan des travaux** et des autres actions de mise en accessibilité **réalisés** à la moitié de la durée de l'agenda
- 5 : **Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé** : l'**attestation d'achèvement**
- 6 : Le cas échéant, **les arrêtés préfectoraux** accordant les **dérogations** aux règles d'accessibilité
- 7 : **Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public** : **la notice d'accessibilité \* (descriptif de travaux envisagés)**
- 8 : **Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées** à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction.
- 9 : ERP de 1ère à 4e catégorie : Attestations d'actions de formation justifiant la fiche de suivi de formation du personnel remplie à la page 4.



## Attestation et fiche de suivi de formation du personnel

Je soussigné(e) Martine PORTET atteste sur l'honneur que le personnel de la MFR de l'Argentonnay Chargé de l'accueil des usagers du service ont bénéficié des actions de formations suivantes :

Action de formation dispensée	Compétence(s) acquise(s) par le personnel	Date
Référencement CRFH + formation Référente handicap	Mise aux normes des bâtiments et pratiques pédagogiques <small>MAISON FAMILIALE RURALE            Antenne du CFA Régional des MFR            50 rue de la Paix - BOESSE            79150 ARGENTON LES VALLEES            Tél. 05 49 65 70 70 - Fax 05 49 65 97 52</small>	Juin 2020
Défi9 + mémorisation	Pratiques pédagogiques adaptées aux jeunes en situation de handicap <small>MAISON FAMILIALE RURALE            Antenne du CFA Régional des MFR            50 rue de la Paix - BOESSE            79150 ARGENTON LES VALLEES            Tél. 05 49 65 70 70 - Fax 05 49 65 97 52</small>	Avril 2021
SST	Sauveteur secourisme du travail <small>MAISON FAMILIALE RURALE            Organisme de formation de l'Argentonnay            50 Rue de la Paix - Quartier de Boesse - 79150 ARGENTONNAY            tél. : 05 49 65 70 70 - www.mfr-argenton.fr            Mail : mfr.argentonlesvallees@mfr.asso.fr</small>	Maj 2022


**Cette fiche de suivi de formation du personnel est à signer et à mettre à jour annuellement par l'employeur.**




# Fiche de suivi d'entretien de l'équipement d'accessibilité

(Ex : ascenseur, élévateur, balises sonores etc.)

## Exigences générales d'accessibilité

- pour la déficience visuelle : Exigences en termes de **guidage**, de **repérage** et de **qualité de l'éclairage** pour permettre l'accès des personnes ayant une déficience visuelle.
- pour la déficience auditive : Exigences en termes de **communication**, de **qualité sonore** et de **signalisation adaptée** pour permettre l'accès des personnes ayant une déficience auditive.
- pour la déficience intellectuelle : Exigences en termes de **repérage** et de qualité de l'éclairage sont atteintes afin de permettre l'accessibilité des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de **stationnement** et de **circulation adaptés**, de **cheminement extérieur et intérieur**, de qualité d'usage des **portes et équipements**.

Matériel	Description	Date d'intervention
<p>Signalétique ( visuelle / auditive )</p>	<p>→ La signalétique indique-t-elle les changements de direction et les accès, les croisements voiture / piéton ... ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>→ La signalétique est-elle <b>lisible et visible</b> (hauteur et type des caractères, au regard des distances) ? Toute information sonore est doublée par une information visuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p>	



<p><b>Circulation intérieure</b></p>	<p>→ Les personnes handicapées peuvent-elles accéder à <b>l'ensemble des locaux</b> ouverts au public et en ressortir de manière autonome ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p><b>Qui</b></p>
<p><b>Eclairage</b></p>	<p>→ La qualité de <b>l'éclairage</b>, des circulations intérieures et extérieures est-elle suffisamment élevée afin que l'ensemble du cheminement soit traité sans créer de <b>gêne visuelle</b> ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</li> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>→ Les dispositifs d'accès et les informations fournies par la signalétique font-elles l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée dans les parties du cheminement qui peuvent être source de <b>perte d'équilibre</b> pour les personnes handicapées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</li> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p><b>Qui</b></p>
<p><b>Ascenseur</b></p> <p><b>Plateforme élévatrice</b></p>	<p>→ La MFR répond-elle à son <b>obligation de mise à disposition d'ascenseur</b> ( si accueil en étage de plus de 50 personnes (100 pour type R) ou prestations différentes de celles offertes au niveau accessible) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ? (Possibilité d'élévateurs à usage permanent par voie dérogatoire)</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

	<p>→ Tous les ascenseurs peuvent-ils être utilisés par les personnes handicapées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</li> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
<p>Portes, portiques et sas</p>	<p>→ Les portes, portiques et sas peuvent-ils être utilisés par des personnes handicapées ? ( largeur des portes, positionnement des poignées, résistances des fermes-portes, repérage des parties vitrées ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</li> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p><b>Qui</b></p>
<p>Escaliers</p> <p>==</p> <p>Rampes fixes ou amovibles</p>	<p>→ Les escaliers peuvent-ils être utilisés en toute sécurité par les personnes handicapées y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</li> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p><b>Qui</b></p>
<p>Sanitaires</p>	<p>→ Chaque niveau accessible prévoyant des sanitaires pour le public, comporte-t-il au moins un cabinet d'aisances adapté et un lavabo accessibles pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</li> <li>• Si non, quelles sont les mesures prévues ?</li> </ul> <p>.....</p>	<p><b>Qui</b></p>

	<p>.....</p> <p>.....</p>	
<p>Parking</p>	<p>→ Le parc de stationnement de la MFR prévoit-il une ou plusieurs <b>places de stationnement adaptées</b> pour les personnes handicapées et réservées à leur usage ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>→ La place de stationnement adaptée est-elle <b>aisément repérable</b> par tous à partir de l'entrée du parc de stationnement, positionnée, dimensionnée et équipée de façon à permettre aux personnes <b>titulaires de la carte de stationnement</b> pour personnes handicapées et en particulier à une personne en fauteuil roulant ou à son accompagnateur, de stationner son véhicule <b>au plus proche d'un cheminement accessible conduisant à une entrée ou d'une sortie accessible de l'établissement ?</b></p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p><b>Qui</b></p>
<p>Chambres</p>	<p>→ L'internat de la MFR comporte-t-elle <b>des chambres aménagées et accessibles</b> de manière à pouvoir être occupés par des personnes handicapées, à l'exception des établissements ne comportant pas plus de 10 chambres, dont aucune n'est située au rez-de-chaussée ou en étage accessible par ascenseur.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>→ Les salles d'eau / cabinets d'aisance présents dans ces chambres sont-ils aménagés et accessibles aux personnes handicapées ? Si les chambres ne disposent pas de salle d'eau et s'il existe au moins une salle d'eau d'étage, celle-ci est-elle aménagée et accessible depuis ces chambres par un cheminement accessible ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>(Une chambre non adaptée peut être utilisée par une personne présentant une déficience visuelle, auditive ou mentale.)</p>	<p><b>Qui</b></p>

100  
100  
100

100  
100  
100

100  
100  
100

100  
100  
100

100  
100  
100

100  
100  
100

100  
100  
100